# Informations doctorat

Par **Cassation74**, le **23/04/2018** à **22:16**

Bonjour,

J'espère que le sujet est dans la bonne catégorie.

Je me pose quelques questions quant à mon orientation, étant en Master 1 Droit des affaires. Mon aspiration a toujours été de devenir magistrat depuis la L1 mais j'ai souhaité approfondir ma culture juridique dans le domaine du droit des affaires.

Parallèlement, j'ai toujours eu goût pour la réflexion juridique et la rédaction de commentaires, dissertations... Et j'ai toujours souhaité faire également de l'enseignement en parallèle d'être praticien. C'est vraiment quelque chose qui m'a toujours intéressé ; cependant le simple nom "doctorat" m'a toujours découragé.

Toutefois, étant actuellement en train de choisir un M2, je ne souhaite bien réfléchir avant de me tourner vers des M2 qui soient résolument à finalité professionnelle.

Aussi, je cherche des témoignages de doctorants :

- Quel master 2 avez-vous choisi ? (sachant que ce qui m'intéresse principalement est le domaine du droit des affaires, notamment les entreprises en difficulté)
- L'université à ce titre a-t-elle une importance?
- Ensuite, je ne comprends pas très bien comment s'organise le doctorat. Y a-t-il des spécialités comme en M2 (sciences criminelles/droit des affaires/droit civil...)? Par exemple, a-t-on le choix de sa thèse?
- Le nombre d'années pour faire un doctorat : apparemment il est très variable...
- Comment s'organise le doctorat : fait-on uniquement de la recherche/rédaction pendant toutes ces années? Comment font certains pour être chargé de TD (ou avoir les conventions "CIFRE" pour travailler dans les entreprises à temps partiel?).

Certains magistrats ont des doctorats, même si cela reste rare. Mais j'ai cru voir que certains magistrats avaient passé un doctorat après être reçu au concours de l'ENM (ce qui me semble étonnant mais peut-être que certains ici ont eu vent de cela...).

Bref, vous l'aurez compris, je suis un peu perdu.

Merci d'avance pour vos témoignages :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/04/2018** à **08:20**

Bonjour

Tout d'abord j'ai déplacé dans la section "Mémoire et Thèse".

Ensuite pour répondre à vos questions

- J'ai fait un Master 2 droit des affaires. C'est donc un Master 2 au départ à finalité professionnelle sauf qu'on a le choix au second semestre entre faire un stage ou produire un mémoire. J'ai choisi le mémoire ce qui m'a permis de poursuivre en doctorat.
Je pense que la distinction Master 2 recherche et Master pro tant à s'estomper puisque la plupart des Master 2 pro proposent de produire un mémoire et les Master 2 recherche proposent de faire des stages.
En résumé, si vous voulez aller en doctorat, il faut faire un mémoire en M2. Il faut bien préciser que c'est un mémoire dans l'optique de poursuivre en thèse. En effet, un professeur ne vous donnera pas le même sujet suivant que vous souhaitez poursuivre en thèse ou "juste" valider votre diplôme.
Bien évidemment votre mémoire devra être de grande qualité.

- L'université à ce titre a-t-elle une importance ? La thèse est un travail personnel, l'université d'origine à peu d'importance (enfin selon moi). Le plus important c'est de trouver un directeur de thèse avec qui la courant passe (en général c'est votre directeur de mémoire).

- C'est nous qui choisissons notre sujet de thèse avec l'aide de notre directeur de thèse. Après, la question de la spécialité ne se pose qu'au moment de la qualification pour être enseignant-chercheur. Il me semble qu'il n'y a que trois grandes catégories.
- Droit privé et sciences criminelles
- Droit public
- Histoire du droit.

- Un doctorat se fait en principe en trois ans.Mais ça c’est plutôt pour les sciences dites dures. Pour les sciences humaines et sociales dont fait partie le droit, il faut compter cinq ou six ans (chez nos amis américains c’est huit ans [smile42]).

- Pendant le doctorat, en principe on ne travaille que sur sa thèse. Cependant, si on veut être enseignant-chercheur, on doit aussi avoir donné des TD et il est conseillé d’avoir écrit un article à côté de sa thèse ou d’avoir participé à un colloque. Pendant, le thèse il y a aussi un nombre d’heure de formation à faire (ça varie selon les écoles doctorales qui disposent chacune d’un catalogue de formation).

Petit point nécessaire sur l’accès à la profession d’enseignant-chercheur :

Il faut être conscient que tous les doctorants ne deviennent pas enseignants-chercheurs. Déjà parce que tous les doctorants, ne deviennent pas docteurs, tout simplement parce que certains ne soutiennent jamais leur thèse. Il y a en effet beaucoup d’abandon, notamment

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

pour des raisons financières (les doctorants n'ont pas le droit aux bourses. Ceux qui ont la chance d'être chargé de TD, ne sont pas payés tous les mois. Il est impossible pour un chargé de TD d'avoir un contrat étudiant au sein d'une Université. Enfin, thèse et emploi à plein temps est un mélange explosif). De plus, le doctorat est une expérience en solitaire.

Ensuite, pour ceux qui vont jusqu'à la soutenance, la galère n'est pas fini. Il faut obtenir la qualification du Conseil national des Universités (CNU). Le CNU vérifie votre capacité à exercer la fonction d'enseignant-chercheur. Pour cela il faut démontrer que vous avez enseigné (TD) et que vous êtes un chercheur (le CNU regardera en priorité votre thèse, mais il est vivement conseillé de présenter d'autres travaux comme des articles publiés dans des revues juridiques, une intervention à un colloque ...). Très peu de docteurs obtiennent la qualification du premier coup. Bon on va dire que vous avez obtenu la qualification, Bravo ! Maintenant il vous reste à chercher du boulot. En effet, il faut regarder si une fac recrute dans votre domaine ou dans une matière proche de votre domaine. Et comme tout emploi vous ne serez pas le seul à postuler. Vous pouvez donc avoir votre qualification et ne pas être recruté.

C'est pourquoi il faut toujours avoir un projet de secours. La thèse vous permet de vous spécialiser dans un domaine très précis, ce qui pourra intéresser certains professionnels du droit. Pour en venir à la passerelle à l'école d'avocat, je pense qu'il faut tout de même en profiter tant qu'elle existe. Toutefois, il faut l'utiliser si et seulement si la profession d'avocat vous attire. Il ne faut surtout pas que ce soit un choix par défaut. De plus, les docteurs ne sont pris que dans la limite des places disponibles .
Le doctorat permet également d'accéder à la magistrature.

Par **Cassation74**, le **24/04/2018** à **11:14**

Un grand merci pour votre témoignage ! C'est effectivement à vous que je pensais en postant mon sujet car il me semblait bien avoir vu que vous étiez doctorant.

J'avais effectivement vu que tous les doctorants ne devenaient pas enseignant-chercheurs...

Pour ma part les chances sont d'autant plus réduites que je suis étudiant boursier, j'ai toujours (sauf cette année) cumulé un travail en parallèle de mes études et cela me semble compliqué de vivre sans un revenu régulier.

Par master à finalité professionnelle, en fait j'entendais surtout des masters en alternance qui sont à la base ceux que je vise par souci de professionnalisation et de revenus.

5 à 6 ans ! C'est énorme. Comment s'organise-t-on pendant cette période? J'entends bien que c'est un travail pour l'essentiel individuel. On fait des recherches et de la rédaction tous les jours? Ou cette durée s'explique par le fait qu'on fait "d'autres activités" en parallèle (articles, chargés de TD... d'ailleurs un chargé de TD doit préparer les TD qu'il enseigne, donc j'imagine qu'il y a un temps conséquent consacré à cela).

S'agissant de la reconnaissance du diplôme, j'ai vraiment entendu de tout :

- D'une part dans un cabinet d'avocats dans lequel j'ai travaillé durant deux ans, les doctorants élèves avocats ou avocats étaient mal perçus. J'ai souvent entendu dire que "ça servait à rien" et que le doctorant devenu avocat sur titre était mal perçu car il n'avait pas eu à

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

passer l'examen d'entrée. Ce n'est pas très pertinent puisqu'à mon avis l'obtention du doctorat me paraît plus dur que la préparation de l'examen...
- Un magistrat m'avait indiqué que les doctorants devenus magistrats étaient moins "productifs" en termes de dossiers car ils passaient trop de temps sur l'argumentation juridique, dans un contexte où les moyens de la justice ne le permettent pas.

Pourtant, on peut objecter que le premier président de la Cour de cassation est un doctorant ou encore, que le doctorat reste (eu égard à la longueur/complexité/et les nombreuses embûches) l'élite des diplômes. Je suis étonné que la reconnaissance ne soit pas plus étendue que cela. En revanche, dans certains grands cabinets parisiens, il est clairement fait état des doctorats possédés par certains avocats mais surtout afin d'attirer et rassurer la clientèle je pense.

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/04/2018** à **11:40**

Alors c'est sûr il faudra oublier les Masters en alternance si vous voulez aller en doctorat, car ces derniers n'ont pas du tout vocation à conduire en thèse. Mieux vaut faire un "simple" M2 droit des affaires tout en vous assurant que vous aurez bien la possibilité de produire un mémoire.

[citation] 5 à 6 ans ! C'est énorme. Comment s'organise-t-on pendant cette période? J'entends bien que c'est un travail pour l'essentiel individuel. On fait des recherches et de la rédaction tous les jours? Ou cette durée s'explique par le fait qu'on fait "d'autres activités" en parallèle[/citation]
Et bien c'est l'addition des deux.

Enfin, il est vrai que certains professionnels ont une vision des doctorants basée sur des clichés (ils voient plus un rat de bibliothèque qu'un juriste). Mais je vous rassure, ce n'est pas le cas de tous.
Et comme vous l'avez soulevez des doctorants travaillent dans de grands cabinets ou à la Cour de cassation.
J'ajoute que le doctorat permet de passer le concours d'entrée à l'ENA. Cela peut toujours être intéressant ...

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés